

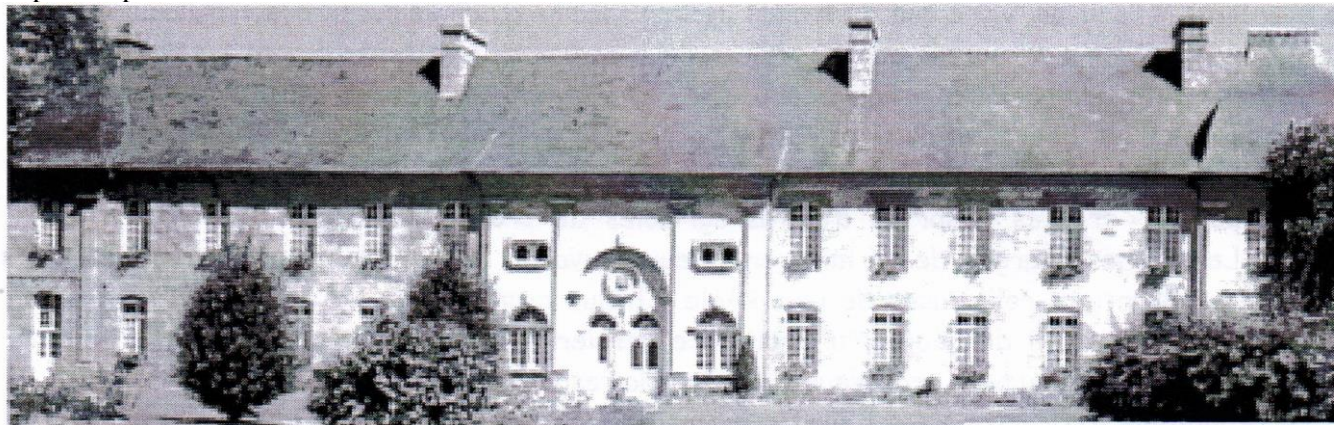
SAMEDI 14 OCTOBRE 2006

## LES RAISON DE L'IMPLANTATION CISTERCIENNE EN BRETAGNE (XII<sup>E</sup> SIECLE)

PAR HERVE LE GOFF

L'abbaye de Bégard, fondée en 1130, fut la première abbaye cistercienne à s'établir en Bretagne. Cette maison fut prolifique puisqu'elle-même fonda cinq autres monastères sur ce même espace Le Relecq (1132), Boquen (1137), Saint-Aubin (1138), Lanvaux (1138), Coatmaloen (1142). Elle était à l'avant-garde de ce nouvel ordre monastique qui devait compter au début du XIII<sup>e</sup> siècle pas moins de quatorze couvents d'hommes dans le duché. Il s'agit là d'une densité tout à fait remarquable dans l'espace politico-religieux concernant les neuf diocèses bretons dont la population, selon toute vraisemblance, était loin d'atteindre le million d'habitants.

L'étude de l'implantation de l'abbaye de Bégard pourrait aider à comprendre les raisons qui poussèrent les cisterciens en ces lieux, et les conséquences de cette densité monastique. Mais la documentation particulière à cette maison, pourtant abondante, ne nous informe guère. On ne possède pas de charte officielle de sa fondation (comme cela est le cas pour beaucoup d'autres, Iruzay, Lanvaux ou Bon-repos, par exemple), identifiant les donateurs et leurs « aumônes ». La chronique du monastère livre un document apocryphe que trop d'auteurs ont considéré comme son acte de naissance officiel [Arch. 22, H Bégard, 1]. Il rapporte en substance qu'en 1130 quatre moines de l'abbaye de l'Aumône, au diocèse de Chartres, se rendirent auprès de l'archevêque de Bol et lui firent part de leur désir d'édifier en Bretagne une abbaye cistercienne. Sur ses conseils, ils allèrent trouver à Lamballe, Geoffroy, fils du comte Etienne. Celui-ci les adressa à son père en sa ville capitale de Guingamp. Etienne les accueillit favorablement et leur donna en terrains et ressources de tous genres ce qu'il fallait pour établir leur abbaye. Les moines choisirent un lieu nommé Pluscoat. Ils y trouvèrent un ermite qui s'appelait Raoul mais surnommé Bégard. C'est ce dernier nom que les moines fondateurs choisissent pour baptiser leur maison.



Le Petit Cîteaux (1757)

J'ai montré ailleurs [*Bégard ou le Petit Cîteaux de l'Armorique*, éd. Kelenn, 1980] les raisons multiples qui ne permettent d'accorder qu'un crédit relatif à ce document qui mêle adroitement quelques faits probables à beaucoup d'erreurs et d'invéraisemblances.

Cette errance des moines ne correspond en rien à l'usage cistercien en matière de fondations. Les règles et la pratique en vigueur dans les quarante-huit fondations précédentes de cet Ordre, comme dans celles qui les suivront, étaient intangibles. Si des émissaires pouvaient être adressés aux seigneurs fondateurs, les moines ne se déplaçaient qu'au nombre de douze derrière leur abbé déjà nommé, à la condition qu'un lieu soit préparé pour les accueillir, comportant déjà au moins trois lieux réguliers aménagés : une chapelle, une salle capitulaire et un dortoir, et que soit mise à leur disposition une portion de terre immédiatement productive et suffisante pour la nourriture des moines. La traditionnelle donation de larges cantons de terres en friches, landes, lieux humides ou ingrats venait en plus.

En réalité l'implantation des cisterciens, loin d'être livrée aux aléas d'une errance, était le résultat d'une véritable planification à la fois politique et économique pensée bien en amont. La Bretagne sortait alors à peine, à l'échelle de l'histoire, des invasions scandinaves qui l'avaient ruinée et surtout socialement désorganisée, économiquement déstructurée du fait de la fuite des reliques, de l'exode massif du clergé et des populations agricoles, des terres abandonnées, des circuits de distribution interrompus.

La première phase de la réorganisation de l'Armorique fut l'œuvre des abbayes et prieurés bénédictins. Ils reçurent en dotation des églises, à charge pour eux de rétablir les cultes et de fixer la population. Leur rôle fut essentiel dans la formation des agglomérations et la réorganisation des échanges économiques (foires et marchés). Menée essentiellement par les abbayes de Saint-Florent (Saumur), Marmoutier, et Saint-Melaine (Rennes), de la fin du X<sup>e</sup> au début du XII<sup>e</sup> siècle. Cette première étape de la réorganisation vit la Bretagne se couvrir d'abbayes et de prieurés de cet Ordre. En Trégor, outre les abbayes nommées, celle de Saint-Jacut fut également très influente. Par leur intermédiaire, les lieux de cultes furent rétablis, beaucoup de reliques rapatriées, les pasteurs encadrés, la régularité du culte assurée.

Mais la reconquête des terres retournées à la friche pendant plusieurs décennies, l'assèchement des terres inondées, la reconstitution du cheptel présentaient une tout autre difficulté. Dans une économie de subsistance, et disposant de moyens d'amendement limités, un paysan ne peut attendre plusieurs années pour qu'une lande produise. Il fallait pour réaliser rapidement (à savoir quelques dizaines d'années) cette entreprise à l'échelle d'un pays, le concours de cette formidable machine à défricher qu'était devenu l'ordre cistercien. Ses moines devaient, selon la Règle, consacrer un tiers de leur journée conventuelle à une activité agricole ou d'élevage. Ils ne pouvaient, à l'origine, vivre que du travail de leurs mains ou de l'élevage des troupeaux. Une telle communauté d'hommes, portée par un afflux remarquable de postulants durant les premières années, pouvait détacher quelques religieux pour assurer la subsistance de tous grâce à la culture de terres productives. Ils libéraient ainsi les autres frères pour le travail ingrat du défrichement.

Pour rationaliser le travail agricole, le territoire placé sous la responsabilité de l'abbaye était découpé en « granges », sortes d'unités agricoles de production parfois situées loin du monastère. Les moines chargés de sa mise en valeur pouvaient y travailler tout en respectant l'essentiel des obligations religieuses de leur Règle. Chaque grange, avec les tenanciers laïcs qui bientôt la peuplèrent, était dirigée par un moine. Ce dernier rendait régulièrement compte de sa gestion et de son activité au père procureur placé sous la responsabilité de l'abbé.

La redoutable efficacité de cet Ordre pyramidal provenait aussi d'une mise en réseau de toutes ses maisons à travers l'Europe (350 à la mort de saint Bernard -1153-, 690 en 1354), qui permettait de fructueux échanges d'expériences, facilitait la circulation des savoir-faire techniques, et celle des hommes chargés de les mettre en œuvre.

Le résultat fut, en Bretagne, à la hauteur des espérances des fondateurs, tous seigneurs fonciers en mal de revenus, à cause du peu de rapport de terres retournées à la friche. Le « retour sur investissement » leur fut, à moyen terme, nettement favorable. En quelques années, grâce à ses moines et aux convers qui affluaient, l'abbaye de Bégard défricha par exemple plus de 7 000 journaux de terre en Trégor. Buzay (év. de Nantes) qui avait été dotée d'un milieu amphibie dans le marais ligérien, avait grâce à ses techniciens réaménagé les écluses et le système hydraulique, reconquis sur l'eau des terres pour plus de 10 000 journaux. L'abbaye de Bon-Repos de son côté avait en plus d'une œuvre similaire de défrichement réussi, dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, à sélectionner les races chevalines, à croiser les juments de la montagne de Corlay avec des étalons arabes pour améliorer la race, dynamisant ainsi l'activité de la région, etc.



Ancienne Abbaye XVII<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup>

Toutes ces maisons activèrent ou réactivèrent aussi les circuits économiques en organisant sur leurs domaines foires et marchés.

Bégard comme un certain nombre de maisons (cisterciennes comme Coat-Malouen et le Relec'h, ou hospitalières, comme le Palacret, toutes situées dans la zone d'influence du comte Etienne de Penthièvre) fut gratifiée d'un droit particulier et fort original, celui de la quévaise. C'était une singulière manière de posséder une terre (un usement). Le quévaisier était non-congéable et pouvait transmettre son bien à sa descendance, et, dans le cas où il avait plus d'un enfant, à son juveigneur, c'est-à-dire à son dernier-né qu'il fût garçon ou fille. Il disposait pour sa subsistance des terres et des pâtures communes, outre un journal de terre à défricher sur lequel il ne paiera un impôt (modique) qu'au moment de sa première récolte. Cet usement de quévaise, adapté à la situation économique, était l'ingénieuse version « civile » du système monastique cistercien propre à favoriser le défrichage, tâche ingrate et aléatoire, sans nuire à la survie des familles autorisées à profiter des terres indivises du seigneur.

Les motivations des seigneurs fondateurs d'abbayes cisterciennes (sur lesquels l'influence de la duchesse Ermangarde, qui correspondit avec saint Bernard et prit le voile de moniale cistercienne à la fin de ses jours, est indéniable) étaient, comme on le voit, très largement économiques. Mais d'autres intérêts ont pu aussi le pousser à solliciter la venue des moines blancs. Ils avaient trouvé, avec la dotation d'églises aux bénédictins puis aux Augustins (Sainte-Croix de Guingamp) et Prémontrés (Beauport), l'occasion de se mettre, plus tardivement qu'ailleurs, en règle avec les articles de la réforme grégorienne. Ceux-ci leur faisaient obligation de restituer églises et de revenus d'église (dîmes ou casuels) qu'ils détenaient encore à la suite de spoliations ou d'un état de fait consécutifs aux désordres des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. De la même façon, ils doteront largement les cisterciens en terres anciennement propriété de l'Eglise qu'ils détenaient indûment.

Le pouvoir laïc ne voyait pas non plus d'un mauvais œil s'établir, avec ces nouveaux moines, un contre-pouvoir religieux face à l'autorité grandissante des évêques. L'ordre de Cîteaux était en effet devenu, selon le mot de Daniel-Rops, « une Eglise dans l'Eglise ». Les abbayes cisterciennes, non soumises à l'obéissance ordinaire, relevaient directement du pape et échappaient ainsi à ????

Mais ce qui avait fait la force de cet Ordre devait, dans une certaine mesure, se retourner contre lui. Son efficacité économique l'avait enrichi. Une fois la période d'expansion passée (en Bretagne, dix abbayes sont fondées entre 1130 et 1148, trois entre 1170 et 1200, et deux seulement au XIII<sup>e</sup> siècle), les abbayes cisterciennes se trouvèrent placées à la tête de patrimoines fonciers considérables. Les principes fondateurs furent bien vite transgressés. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au plus tard, Bégard par exemple prélevait des dîmes sur ses terres, ce que la Règle primitive bannissait. Le recrutement monastique tarissant, les moines bientôt firent travailler plus qu'ils ne travaillèrent eux-mêmes, accumulèrent rentes et revenus de tous ordres. La nécessité économique qui avait motivé leur venue étant depuis longtemps caduque, en raison même de leur efficience, les cisterciens de Bretagne n'étaient plus que d'opulents propriétaires fonciers, tatillons et

procéduriers, ayant titre et prérogatives de seigneurs. L'introduction de la commande, au XVI<sup>e</sup> siècle précipitera cette décadence.

Afin d'achever la reconstruction de leurs domaines, les comtes et seigneurs bretons du XII<sup>e</sup>, après avoir, comme on l'a vu, confié aux Bénédictins la réorganisation de l'espace social et la réorganisation des paroisses et des cultes, aux Cisterciens le redémarrage de l'agriculture et de l'élevage, chargèrent les ordres de Chanoines (Augustins ou Prémontrés) de former les cadres cléricaux et d'assurer les services paroissiaux (En Trégor, Sainte-Croix de Guingamp, 1135, et Beauport, 1202.)

On retiendra de cette analyse que le désordre économique et social consécutif aux invasions normandes fut combattu de façon moins empirique et moins désordonnée que le recul du temps pourrait le faire penser. La remise en marche du pays, sous l'influence de la duchesse Ermengarde et des puissants seigneurs de Penthièvre ou de Rohan, a fait l'objet d'une véritable planification. C'est dans le cadre de cette action concertée et volontariste que s'explique largement l'arrivée en Bretagne des moines de Cîteaux.



Abbé de la Galaizière,  
Abbé commendataire  
de Bégard en 1742.